



SUD ANTIDERAPANT VOTRE SPECIALISTE

1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Les clous podotactiles, d'éveil de vigilance constituent des éléments indispensables de sécurité visant à prévenir les risques de chute en alertant efficacement toute personne s'approchant d'une zone dangereuse, comme des escaliers, des quais ou des passages piétons. Placées avant et parallèlement à ces zones à risque, elles offrent un repère tactile et visuel, facilitant l'orientation des personnes malvoyantes ou distraites. Ces clous podotactiles, qui reproduisent les Bandes d'Éveil à la Vigilance, servent à signaler un danger imminent et à sécuriser les déplacements des personnes aveugles ou malvoyantes dans des environnements comportant des obstacles. Ils sont positionnés conformément à des gabarits spécifiques de pose et conviennent à une utilisation tant en intérieur qu'en extérieur. Leur texture podotactile, grâce à la sensibilité au toucher et à la résonance particulière du matériau, permet aux usagers de les percevoir facilement sous leurs pieds, améliorant ainsi leur sécurité et leur autonomie lors de leurs déplacements.

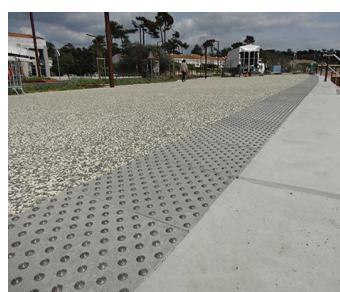


2. DOMAINE D 'APPLICATION

Pose par vissage • Idéal sur la pose dans le bois – Mise en circulation rapide

- Etablissements recevants du public (ERP)
- Passages piétons
- Bordures de quai ferroviaire
- Volées de marches d'escalier

- Intérieur - extérieur



3. UTILISATION – MODE D’EMPLOI

Sa fixation par vissage assure une bonne tenue contre l’arrachage

Système à visser : nous recommandons la pose de vis inox de Ø 4 mm à espacer tous les 20cm.

Vis en tête cruciforme ou étoile par longueur de 20 mm.

Perçage : prévoir des mèches de type **HSS** (pour le perçage du minéral et de l’alu).



4. AVANTAGES

- Finition élégante et soignée, assurant une intégration harmonieuse quel que soit le support.
- Adapté particulièrement aux surfaces en bois et aux revêtements en moquette, facilitant une installation polyvalente.
- Grande robustesse et longévité grâce à des matériaux de haute qualité, garantissant une utilisation durable dans le temps.
- Système d’évacuation d’eau efficace grâce à des cercles antidérapants discontinus, assurant sécurité et stabilité même en conditions humides.
- Installation simple et rapide grâce à un design optimisé et des accessoires fournis, réduisant le temps et les efforts nécessaires.
- Excellente résistance à l’abrasion et à un usage intensif, idéal pour les zones à forte fréquentation.
- Conforme à la norme NF P98-351, garantissant le respect des standards de sécurité et d’accessibilité en vigueur.
- Fourniture d’un gabarit de pose précis (1 380 x 413 mm) pour un positionnement exact et uniforme des pastilles.
- Livré avec 200 vis à bois, assurant une fixation solide et durable sur supports en bois.



5. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Trafic intense en intérieur et ou en extérieur

Grande résistance à la glissance

Coloris et matière : Inox 304L recyclable, Inox 316

Résistant aux UV

Stabilité dimensionnelle : les produits sont stables dimensionnellement à l'état libre. Insensibles aux variations de températures.

Glissance : le dessin spécifique améliore le caractère antidérapant du clou.

Dimensions : diamètre de la tête = 25 mm, hauteur de la tête = 5 mm

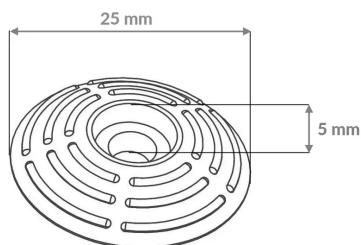
Stockage : Les clous podotactiles doivent être stockés dans leur emballage d'origine.

Résistance à la Glissance • Test SRT >0,40

Test AFPV du plot >0,45

Stabilité du produit : Test indentation conforme, test stabilité dimensionnelle conforme

Dimensionnement et continuité : conforme



INOX 304



INOX 316

Résistance produits chimique :

Ammoniaque

Eau de javel

Pétrole

Acétone

Ether

Diesel

Huiles hydrauliques

Ethylène glycol

Benzène

Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Méthyléthylcétone

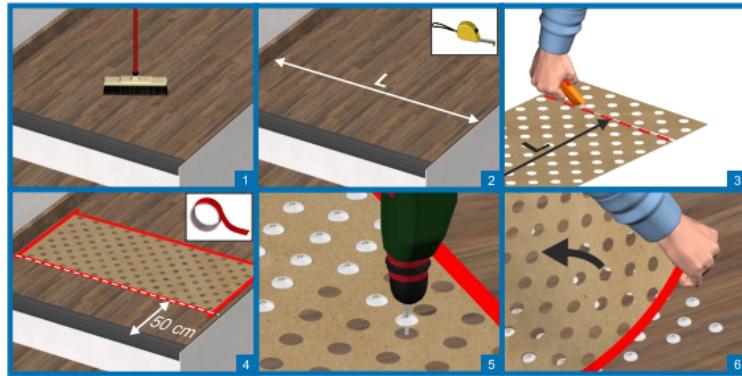
Huiles de graissage

Huiles minérales

Essence

Huiles végétales

5. GUIDE DE MONTAGE



6. CONDITIONNEMENT

Diamètre 25 mm x 5 épaisseur
Sachet 200 unités
Gabarit fourni - 1 380 x 413 mm et 200 vis à bois en inox A2 L.20 mm

7. NORMES

Réglementation : norme produit NF P98-351 –

Arrêté du 1er août 2006 – art. 7.01

“En haut d’un escalier, un revêtement de sol doit permettre l’éveil à la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce à un contraste visuel et tactile”.

Cette distance peut être ramenée à 0.28 m selon la configuration du site.